

Conditions de réservation

Par la signature du devis, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de réservation.

Article 1 : dispositions générales - prestations

La Communauté de Communes du Pays d'Étain, par le biais de son service « groupes », a en charge la gestion et la vente des visites de la fabrique et du musée Jouets Petitcollin. Elle assure également, de manière accessoire, la promotion gracieuse des excursions présentes dans la brochure éditée par ses soins, l'accueil, le guidage sur site ainsi que la facturation étant gérés directement par chacun des prestataires partenaires.

Article 2 : conditions de réservation

Toute réservation d'une prestation énumérée à l'article 1 fait l'objet d'une remise préalable de devis. Cette dernière ne devient ferme qu'à réception, par le service « groupes », du ou des devis signé(s), accompagné d'un **chèque de caution de 30 % du montant total de la prestation Petitcollin, au plus tard un mois avant la date de visite choisie**. Passé ce délai, le service « groupes » se réserve le droit de lever l'option posée. A noter que le chèque de caution est restitué à la facturation, sauf cas prévus à l'article 5.

En cas de réservation tardive moins de 30 jours avant la date choisie, les éléments validant la réservation (devis signé et chèque de caution) doivent parvenir au service « groupes » au minimum 10 jours francs avant la date de la prestation.

Article 3 : garantie des prix et gratuités

Les tarifs et gratuités sont fixés par délibération du Conseil Communautaire et s'entendent « toutes taxes comprises ». Ils sont révisables à la fin de chaque année civile. Pour toute demande de prestation à N+1, les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont donc susceptibles de modifications.

Le tarif « groupes » n'est valable que pour les groupes d'au minimum 15 personnes payantes. **Valable uniquement pour les produits Petitcollin** : tarifs « groupes » à compter de 9 personnes payantes minimum pour les groupes de « personnes déficientes, à mobilité réduite ».

Les gratuités consenties sont les suivantes : 1 gratuité par tranche de 20 adultes payants. **Valable uniquement pour les produits Petitcollin** : 1 gratuité par tranche de 8 payants pour les scolaires (de la maternelle à la 3ème) / gratuité pour l'ensemble des accompagnateurs de groupes de « personnes déficientes, à mobilité réduite ». Ces gratuités s'appliquent prioritairement sur le ou les accompagnateurs, le chauffeur étant en gratuité (uniquement pour les produits Petitcollin).

Article 4 : nombre de participants et horaire d'arrivée

Le nombre définitif de participants doit être fourni par le client au service « groupes » **au minimum 10 jours francs** avant la date de la prestation.

Le client doit se présenter au jour et à l'heure précisés sur le formulaire de réservation. En cas d'impossibilité ou de retard, il s'engage à avertir le service « groupes » dans les plus brefs délais au 03.29.87.20.80 ou 03.29.87.79.42. A noter que tout retard est susceptible d'engendrer une visite écourtée (notamment pour la fabrique Petitcollin en raison des impératifs liés aux horaires de travail des salariés). Dans ce cas, aucune remise ne pourra être consentie.

Article 5 : annulation

Toute annulation d'une réservation ferme du fait du client doit être notifiée au service « groupes » par courrier, mail (groupes@tourisme-etain.fr) ou fax (03.29.80.72.93) au minimum 8 jours francs avant la date de la prestation, sauf en cas de force majeure. A défaut, la caution pourra être conservée.

En cas d'annulation d'une réservation ferme du fait du service « groupes » ou de l'un des prestataires partenaires dans les mêmes délais, une prestation de substitution est proposée au client : par le service « groupes » si elle concerne les produits Petitcollin / par l'un des prestataires partenaires à l'origine de l'annulation. A noter que l'annulation peut être imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité du client. Dans tous les cas, le service « groupes » ne saurait être tenu responsable de la non délivrance des prestations dont il n'a pas la gestion directe, chaque site partenaire assumant devant le client la responsabilité de la bonne exécution de la prestation qu'il propose.

Article 6 : conditions de modification de la prestation

Par rapport au devis signé, aucun remboursement ou remise n'est consenti en cas d'arrivée retardée, départ anticipé ou absence en cours de prestation non prévu dans le devis signé, sauf cas exceptionnels (maladie, décès, accident...) dûment justifiés par un certificat.

Article 7 : paiement

Les prestations sont à régler à l'issue de la visite à chaque prestataire (sauf pour les établissements scolaires et structures réglant par mandat administratif ou virement). Pour les prestations le concernant, le service « groupes » accepte les modes de paiement suivants : chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces (euros uniquement), carte bancaire, mandat administratif et virement.

Article 8 : responsabilité

Le service « groupes » est l'unique interlocuteur des personnes sollicitant **l'une des prestations Petitcollin** et répond devant elles de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de réservation.

Chaque prestataire partenaire est responsable de la bonne exécution de la prestation le concernant. Il se réserve le droit de modifier en amont l'ordre des visites prévues en cas de nécessité absolue.

D'une manière générale, le service « groupes » et les prestataires partenaires ne peuvent être tenus responsables des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Article 9 : litiges

Tout litige qui ne saurait être réglé à l'amiable entre le client et le service « groupes » pourra être soumis au Tribunal Administratif de Nancy. Pour les litiges concernant le client et les prestataires partenaires, ils pourront être soumis à la juridiction compétente.